

SCRUTINS DU DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2014

1 jour - 2 élections

1) Réception du Echos Unir spécial « élections »

Vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires pour faire votre choix :

- Le règlement électoral
- La liste des candidats pour l'élection au Consistoire Israélite du Bas-Rhin
- La liste des candidats pour les Commissions Administratives de Synagogues (ou Comités de Synagogues)
- Les professions de foi des candidats au Consistoire Israélite du Bas-Rhin

2) Réception des plis électoraux

Vous recevrez par courrier un pli électoral contenant :

- une notice explicative
- votre carte d'électeur
- une enveloppe T pré affranchie pour le vote par correspondance
- une enveloppe de vote pour le Consistoire (si vous avez plus de 25 ans)
- une enveloppe de vote pour les Commissions Administratives (Comités)
- le bulletin de vote pour le Consistoire (si vous avez plus de 25 ans)
- les bulletins de vote pour les Commissions Administratives

3) Je vote par correspondance

Il faudra renvoyer l'enveloppe T pré affranchie en n'oubliant pas de joindre :

- votre carte d'électeur
- l'enveloppe de vote pour le Consistoire avec le bulletin de vote
- l'enveloppe de vote pour les Commissions Administratives avec le bulletin de vote de la Synagogue de votre choix
- n'oubliez pas de compléter les mentions demandées sur l'enveloppe T directement

Vous ne pourrez voter que pour une seule Commission Administrative de Synagogue parmi lesquelles il y a la Synagogue de la Paix, Rambam, le Merkaz, l'Esplanade et la Meinau.

ATTENTION : LES ENVELOPPES T DEVRONT ETRE RECEPTIONNEES AU PLUS TARD LE JEUDI 13 NOVEMBRE 2014 AU CONSISTOIRE ISRAELITE DU BAS-RHIN (le cachet de la poste ne faisant pas foi)

4) Je vote au bureau de vote unique le dimanche 16 novembre

Le bureau de vote unique sera au Centre Communautaire de la Paix sis 1a rue René Hirschler 67000 Strasbourg et il sera ouvert sans interruption de 8h30 à 17h30.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité.

Le jour du vote, vous pourrez donc participer au scrutin du Consistoire et au scrutin d'une seule Commission Administrative de Synagogue

5) Le Dépouillement et les résultats

Le dépouillement public aura lieu le dimanche 16 novembre à 18h.

A la fin du dépouillement, les résultats seront annoncés pour le Consistoire Israélite du Bas-Rhin et pour les Commissions Administratives de la Grande Synagogue, de Rambam, du Merkaz, de l'Esplanade et de la Meinau.

Le scrutin du Consistoire Israélite du Bas-Rhin nécessite un quorum de 1 tiers des inscrits et l'obtention de la majorité absolue des voix.

Ainsi, si les conditions de vote ne sont pas remplies, il sera procédé à un second tour prévu le dimanche 30 novembre 2014.

Le scrutin des Commissions Administratives de Synagogue est à un tour unique et à la majorité relative.

6) La mise en place des nouveaux élus

Les mandats des anciens élus courent jusqu'au 31 décembre 2014.

Ainsi, les nouveaux élus commenceront à exercer leur mandat à partir du 1^{er} janvier 2015.